**Incident sur le réseau de gaz Houilles / Carrières-sur-Seine 28 juillet 2019**

**A destination des usagers impactés**

**(habitation individuelle, syndic de copropriété, et chaque propriétaire) de la part de GRDF**

**DECLARATION DE SINISTRE A ASSURANCE HABITATION** (**à effectuer immédiatement) par lettre et appel téléphonique**

*Adresse de l’habitation*

*N° contrat Assurance*

Madame, Monsieur,

Par la présente j’entends déclarer le sinistre suivant :

Un incident est survenu le dimanche 28 juillet 2019 dans mon quartier sur le réseau d’eau exploité par VEOLIA et de gaz exploité par GRDF dans le secteur de l’ange de la rue du Réveil Matin et de l’avenue Jean Jacques ROUSSEAU à Houilles (78).

Mon habitation est raccordée au réseau d’eau et de gaz de ce secteur.

Les installations et branchements de gaz en aval de mon compteur gaz y compris notamment ma chaudière et mes installations de cuisson [L’usager doit viser les installations fonctionnant au gaz ] m’appartiennent et relèvent ainsi de mon contrat d’assurance habitation. Celles-ci peuvent avoir été détériorées du fait de cet incident. Par ailleurs, le gaz est actuellement coupé.

La présente est ainsi faite pour faire et valoir ce que de droit et sous toute réserve des préjudices et dommages autres que je pourrais subir du fait de cet incident et pour lesquels je serais couvert par l’assurance.

D’ores et déjà il m’a été précisé qu’il était dans un premier temps impératif de procéder dans les plus brefs délais à un test d’étanchéité de l’ensemble de mes installations liées au gaz par un organisme de contrôle agréé par les pouvoirs publics dans le respect de la réglementation applicable, mes installations ayant pu subir une surpression de gaz et/ou d’eau potentiellement sableuse.

Un certificat de conformité devra m’être remis que je devrai présenter lors de la remise en gaz de mes installations.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir mandater une société spécialisée dans les plus brefs délais.

Vous pouvez me joindre au XXXX.